



Calcul de l'Indemnité kilométrique

Par **22pirouettes**, le **04/12/2015** à **20:29**

Bonjour, notre employeur nous donne une indemnité kilométrique de 4.93€ par jour pour nous rendre de St Brieuc à Rennes. Il nous fournit le véhicule de chantier, cette indemnité correspond au départ de l'atelier 7h30 le trajet est pour le patron et le soir le trajet est pour nous. Cette indemnité est donnée pour une zone 5 pour 50 km, alors que nous en faisons 3 fois plus. Pouvez-vous m'aider en me donnant des éléments pour parler de ce problème à notre employeur ? Merci, bonne soirée

Par **morobar**, le **05/12/2015** à **11:15**

Bonjour, Si le véhicule est pris le matin et redéposé le soir au siège de l'entreprise, il n'y a pas lieu d'établir des frais de déplacement. Le temps de trajet fait simplement du temps de travail qui doit être rémunéré comme tel.